



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Présents : Mmes : Martine CHARROIS / Régine DUBOIS
MM. Guy DELNESTE / Bernard GAREAU / Florian GUY / François ROUX

Absents : MM Jean Jacques DURAND (pouvoir à Florian GUY)/Fabien GUERIN (pouvoir à Bernard GAREAU)

Secrétaire de séance : Martine CHARROIS

Début de la séance : 18 H 30

1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 06 FEVRIER 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 89 :

Il est rappelé que jusqu'à présent, les honoraires et frais médicaux résultant d'examens concernant des employés municipaux étaient à la charge de la commune et réglés par celle-ci aux praticiens selon instruction du CDG. Pour raccourcir les délais de mandatement, le règlement sera désormais effectué par le CDG qui demandera ensuite le remboursement à la commune. Ce principe fait l'objet de la convention proposée.

Le conseil à l'unanimité donne son approbation et autorise le Maire à la signer.

3- CESSION TERRAIN AUX BIDEAUX :

Comme proposé lors du dernier conseil, une entrevue a eu lieu avec les riverains concernés. Il en ressort un accord pour un partage 2/3 1/3 entre eux pour cette parcelle de 103 M2. Il est également précisé que tous les frais annexes tels que division cadastrale par géomètre agréée, actes notariés seront à leur charge. Le prix de vente est fixé à 200 € conformément à la décision prise en février 2014 par le conseil en place à l'époque.

Le conseil après en avoir délibéré et par 5 voix pour et 3 abstentions accepte de vendre cette parcelle pour 200 € et mandate le Maire pour signer tous actes concernant cette vente.

4 – VOIRIE COMMUNALE :

Il est fait état d'un courrier reçu de la Préfecture rappelant l'obligation de leur adresser avant le 1^{er} juillet la délibération précisant la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal, ce renseignement faisant partie d'un des éléments servant au calcul de la DGF pour 2017.

Les conseillers à l'unanimité autorisent le Maire à communiquer cette longueur à déterminer en cohésion avec les longueurs prises en charge par la CCAVM.

5- BOIS VENTE DE HOUPPIERS :

Lors de la séance du 19 juin 2015 il avait été acté que les houppiers et petite futaies des parcelles 21/22/24 et 1/5 seraient vendues et non délivrées à la commune aux fins d'affouages. L'ONF nous a transmis une proposition d'achat reçue de la SARL ZAZA pour un montant global de 6 300.00 €.

Le conseil après en avoir délibéré accepte la vente pour ce montant et charge le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

6 – PRIME DE TECHNICITE AGENT COMMUNAL :

Après un bref rappel de la finalité et du mode de calcul de cette prime, M le Maire propose au titre de l'année 2016 de conserver le coefficient 4 (passage de 3 à 4 en 2014) sur l'indice de base avec un versement en 2 échéances 30/06 et 31/12. Cela représente globalement 1.18 mois de salaire brut.

Le conseil et à l'unanimité accepte cette proposition et charge le Maire de veiller à son application.

7 – DOSSIER ACCESSIBILITE:

Après un bref rappel de la loi obligeant les communes à rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune, M le Maire indique qu'un diagnostic chiffré concernant La Mairie (étage et salle des fêtes), la bibliothèque et l'église a été établi tout dernièrement par un agent de la DDT ; Ce diagnostic conduit à déposer auprès de la Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) fixant le délai de réalisation des travaux et leur montant. Il convient de prendre une délibération en ce sens autorisant le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda portant sur un montant de 16 100€ réparti sur 3 ans à compter de 2016.

Il est précisé que le montant réel sera certainement inférieur, certains aménagements pouvant être réalisés par nos soins.

Par ailleurs il faut également prendre une délibération pour autoriser le Maire à demander dans le cadre de cet agenda toute subvention, en particulier auprès de l'Etat (DETR 2016, 60% possible) pour financer une partie des travaux.

Accord unanime du conseil sur ces délibérations proposées.

8 – CONVENTION SDIS :

Il est précisé que dans le cadre du recouvrement de la contribution de la commune au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne, le SDIS propose à partir de 2016, la possibilité pour les communes de procéder au versement de cette contribution sous forme de prélèvements mensuels moins préjudiciable en trésorerie qu'un versement annuel en mars (plus de 4 000 € en ce qui nous concerne). Cette possibilité est concrétisée par une convention.

Le conseil autorise à l'unanimité M le Maire à signer cette convention.

9 – DUREE D'AMORTISSEMENT :

Après entrevue avec Mme la Trésorière d'Avallon, il convient de fixer par délibération les durées d'amortissement comptable des opérations suivantes :

- Etudes assainissement et cœur de villages sur 5 ans soit 7 800€ par an
- Participation du SDEY pour remplacement éclairage public sur 10 ans soit 870€ par an ;

Il s'agit d'opérations comptables qui n'ont pas d'incidence directe sur les résultats.

Accord du conseil à l'unanimité

10 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Les comptes sont présentés et détaillés en séance. En résumé :

Comptes de fonctionnement : Pour l'exercice 2015 :

- Recettes 191 752.15 €

- Dépenses 168 404.46 €

Résultat de 23 347.69€ auquel il convient d'ajouter l'excédent 2014 de 23 214.74 € **soit un résultat cumulé de 46 562.43 €**

Comptes d'investissement : Pour l'exercice 2015

- Recettes 148 273.85 €

- Dépenses 97 022.67 €

Résultat de 51 251.18 auquel il convient de déduire le solde d'exécution 2014 pour 36 962.00€ soit un **résultat cumulé de 14 289.18 €**

Synthèse :

Le résultat de clôture 2015 fonctionnement + investissement s'établit donc à :

46 562.43 + 14 289.18 = 60 851.61 €

Sous la présidence du 1^{er} adjoint M Guy DELNESTE et après en avoir délibéré et à la majorité des voix (le Maire ayant quitté la salle) le conseil arrête et vote les résultats définitifs du compte administratif 2015 tels qu'énumérés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2015 :

Le Maire propose de délibérer pour constater la concordance des comptes entre le compte de gestion de la Trésorière et le compte administratif et déclarer que les comptes de gestion 2015 n'appellent ni observations, ni réserves. Ainsi fait et acté à l'unanimité en séance.

11 – TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Au vu des résultats constatés de l'année 2015 malgré la baisse des dotations de l'Etat, et considérant que les bases d'imposition augmentent « naturellement » et qu'il est également prévisible que les taux pratiqués par la CCAVM soient à la hausse, le Maire propose de conserver pour 2016 les taux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti et CFE) de l'année 2015. Le sujet faisant débat, le principe d'une augmentation est soumis au vote :

Pour l'augmentation : 6 voix Contre l'augmentation : 2 voix

Après plusieurs échanges, il est proposé de voter également sur le pourcentage d'augmentation retenu au cours de la discussion soit 2 % :

Pour 6 Contre 2

Les taux pour 2016 seront :

- TAXE HABITATION 18.16 %

- TAXE FONCIERE BATI 13.11 %

- TAXE FONCIERE NON BATI 53.24 %

- CFE 19.61 %

12 – BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le compte de fonctionnement est à l'équilibre sur une base de 199 623.43 comprenant la reprise du solde positif de l'année 2015.

Le compte d'investissement est également à l'équilibre recettes/dépenses pour 82 721.76 sans apport du compte de fonctionnement. Les principaux points sont :

- En recettes la subvention DETR 2015 pour l'aire de jeux ainsi que la réserve parlementaire
- En dépenses la fin des travaux et aménagement de l'aire de jeux, une étude diagnostique thermique et audit énergétique du bâtiment Mairie-salle des fêtes subventionnable à 30 %, l'achat d'équipements complémentaires pour l'aire jeux et salle des fêtes ainsi que des travaux de voirie (ralentisseurs). A noter également un solde non négligeable à régler pour les travaux réalisés en maîtrise d'œuvre commune avec Chamoux pour la route forestière CRAI-ASNIERES suite à décompte erroné établi par le Maître d'œuvre (ONF) et corrigé par la trésorerie (subventions déduites TTC au lieu de HT).

Ce budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

Concernant l'aire de jeux un devis pour la fourniture de 2 tables de pique-nique et 2 bancs a été reçu d'un artisan local avec un choix à faire pour matériau en douglas ou chêne. Le conseil valide la proposition chêne pour 1 500 € (budget 2 000.00) et charge le Maire de passer commande.

13 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Le conseil est également appelé à se prononcer sur l'octroi des subventions pour l'année 2016 :

- Comité des fêtes Asnières 750 € (500 en 2015) Pour 7 et 1 abstention
- Vézelay s'enflamme : à voir ultérieurement
- Radio Avallon : 0
- AFSEP association française des sclérosés en plaques : 0
- UNA du Vézélien : 0

13BIS – ANNULATION DE TITRE ET CREANCES DOUTEUSES :

Il convient de régulariser par une délibération les opérations comptables suivantes et relatives aux factures de redevance diagnostic SPANC :

- CREANCE NON RECOUVRABLE (admission en non-valeur) : Propriétaire ayant vendu et parti à l'étranger : 50.00 €
 - ANNULATION DE TITRES : Habitation dont la compétence assainissement dépend de la commune de Dornecy : 100.00 €
- Accord du conseil à l'unanimité

14 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Un riverain (angle route de Crai, route de Vézelay) nous a fait part de désordres constatés sur le trottoir et bordures ainsi que sur l'angle de la dalle de son balcon par le passage de camions. Des mesures de protection vont être envisagées et proposées par la commission voirie.
- Montée en débit internet : Dans le programme mis en œuvre par le Conseil Départemental pour la première phase 2016 – 2020 nous sommes 6 communes prioritaires au sein de la CCAVM qui participe également au financement. Asnières est dans les 6 et en position 4. Patience donc !
- Courrier RAR reçu de Mme MAXIMIL se plaignant de dégradations sur le mur de la propriété de sa mère jouxtant le terrain de boules place publique et causées par les boulistes. Un rappel leur sera fait
- Le Relais d'Asnières (Mme FAULE) nous a fait part de son intention de cesser son activité pour cause de santé. Elle recherche actuellement un repreneur pour son commerce.
- Courrier de sensibilisation reçu de M et Mme CREUSOT à propos des dangers potentiels pour la santé que pourraient provoquer les nouveaux compteurs EDF « LINKY » : D'après nos informations la mise en œuvre sur l'Avallonnais n'est pas prévue avant 2020.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45